




*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte : de 8h45 à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

 **Commune d'Uzein**

MAI 2021

Le mot du maire

Dans la précédente édition, j'évoquais l'impact du sinistre du restaurant scolaire du 28 mai 2017, sur le budget communal. Cependant, trois projets majeurs verront le début des travaux démarrer cette année, la rénovation de la maison Lousplaas en maison d'assistantes maternelles au mois de mai, le pôle paramédical dans le jardin de cette maison, au cours de l'été. Le dernier d'un montant moindre 72 000 €, mais très attendu par nos habitants, surtout les jeunes, sera la création d'un polysport, situé au stade de football et ce dès cet été.

Le fait que ce budget atteigne des sommets en section de fonctionnement s'explique aussi par le transfert du centre de loisirs associatif l'ALSH « Le Petit Prince » en centre de loisirs communal le premier juillet prochain. Avec la fin des contrats aidés par l'état en 2018, les maires des communes de Beyrie en Béarn, Bougarber et Uzein ont choisi cette option avant même que l'état ne remette de nouveaux types de contrats aidés, les PECS ! Le transfert du budget comprenant, entre autres, les charges de 3 futurs personnels communaux, est chiffré à 80 000 € environ pour le deuxième semestre de l'année.

La baisse de la dotation de l'état se poursuit, 50 % en 7 ans. Toutefois, à l'unanimité, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Avec la réforme de la fiscalité, la fin progressive de la taxe d'habitation et le basculement de la part départementale de la taxe du foncier bâti sur la part communale, il n'y aura, donc pas d'augmentation d'impôts pour les contribuables Uzinois, en 2021.

Après ce vote du budget, Sophie GOUVENOU, au statut de remplaçante au moment des élections municipales de 2020, avait intégré les élus titulaires après la démission de Céline IACONELLI pour des raisons professionnelles. Sophie m'a présenté sa démission pour des raisons personnelles, décision que j'ai acceptée.

L'allègement des restrictions sanitaires est une bonne nouvelle, attendue par tous, mais ne doit pas nous permettre de faire n'importe quoi. Il faut continuer à rester vigilant et raisonnable. L'été, que les climatologues nous prédisent très chaud et sec, doit permettre avec l'automne, à tous de retrouver une vie « normale ».

Continuons à être patients, prudents, cordiaux, respectueux des règles de vie collective, tout en profitant des beaux jours ...

Bien à vous, Eric CASTET.

Séance du conseil municipal du vendredi 9 avril 2021

(hormis le 15 ième point à la majorité, les autres points ont été votées à l'unanimité.)

- 1. Comptes de gestion 2020 : Budget principal, Budget Annexe Lotissement communal et Budget rattaché Cimetière :** Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- 2. Comptes Administratifs 2020 : Budget principal, Budget Annexe Lotissement communal et Budget Rattaché Cimetière :**
Budget Principal : Le résultat à la clôture de l'exercice est de **366 810.59 €**.
Budget Annexe Lotissement Communal : Le résultat à la clôture **161 406.29 €**.
Budget Rattaché Cimetière : Le résultat à la clôture - **12 201.00 €**.
- 3. Affectations des résultats de l'exercice 2020 : Budget principal, Budget Annexe Lotissement communal et Budget Rattaché Cimetière:**
Budget Principal : Les résultats de l'exercice 2020 seront affectés comme suit :
Recettes de Fonctionnement : 472 956.59 € Dépenses d'Investissement : 118 897.01 €
En recettes d'Investissement : 12 751.01 €
Budget Annexe Lotissement Communal : Les résultats de l'exercice 2020 seront affectés comme suit : En recettes d'Investissement : 161 406.29 €
Budget Rattaché Cimetière : Les résultats de l'exercice 2020 seront affectés comme suit :
En dépenses d'Investissement : 12 201.00 €
- 4. Budgets Primitifs 2021 : Budget principal, Budget Annexe Lotissement communal et Budget Rattaché Cimetière:** **Budget Principal :** Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 1 662 441.00 € et en section d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de 1 683 430.00 € soit un budget global de 3 345 871.00 €. Le budget de la commune a une nouvelle fois subi la baisse de la dotation globale forfaitaire de l'Etat, soit une nouvelle perte de recette de 9 282 € par rapport à 2020. Pour information :
DGF 2014 : 168 025 € DGF 2016 : 130 789 € DGF 2018 : 113 093 € DGF 2021 : 85 278 €

DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	445 186	70 – Produits des services	115 480
012 – Charges de personnel et frais assimilés	551 800	73 – Impôts et taxes	660 941
65 – Autres charges de gestion courante	113 070	74 – Dotations	124 549
66 – Charges financières	13 000	75 – Autres produits de gestion courante	46 500
67 – Charges exceptionnelles	630	76 – Produits financiers	15
739223 – FPIC	16 000	77 – Produits exceptionnels	237 000
020 – Dépenses imprévues	1 500	013 – Atténuation de charges	5 000
TOTAL DEPENSES REELLES	1 141 186	002 – Excédent de fonctionnement reporté	472 956
023 – Virement à la section d'investissement	521 255		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	521 255		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 662 441	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 662 441

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 406 268	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	914 870
Restes à réaliser de l'exercice précédent	84 454	Restes à réaliser de l'exercice précédent	190 600
16 – Emprunts et dettes assimilées	72 810	Excédent de fonctionnement capitalisé	12 751
001 - Déficit d'investissement de n-1	118 898	Virement de la section de fonctionnement	521 255
020 – Dépenses imprévues	1 000	Opérations financières	43 954
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 683 430	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 683 430

TOTAL BUDGET

DÉPENSES	3 345 871	RECETTES	3 345 871
----------	-----------	----------	-----------

Les principales opérations d'investissement retenues pour 2021 sont reprises ci-dessous :

- **Achats** : Achat mobilier urbain : Outillages divers et matériel de bureau;
- **Bâtiments** : Menuiseries local professionnel ; Travaux électriques mairie.
Poursuite des opérations en cours : Rénovation du presbytère ; Réhabilitation d'une maison de centre bourg en Maison d'Assistants Maternelles ; Construction d'un pôle paramédical ; Reconstruction du restaurant scolaire et extension du bâtiment périscolaire.
- **Nouvelle opération d'investissement** : Construction d'un polysport.

Budget Annexe Lotissement Communal : Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 448 742.00 € et en section d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de 430 146.00 €.

Budget Rattaché Cimetière : Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 4 835.00 € et en section d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de 17 036.00 €.

5. Budget Rattaché Cimetière : amortissement des travaux de construction des caveaux :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en comptabilité M14 l'amortissement n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Le Budget rattaché Cimetière étant maintenant suivi en comptabilité M4, la comptabilisation des amortissements est obligatoire quel que soit le nombre d'habitants. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal l'amortissement suivant :
Montant : 12 521 € Amortissement sur 15 ans.

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

Au vu des différents éléments exposés par M.le Maire, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité le maintien des taux de l'année précédente, et donc pas d'augmentation.

7. Attribution de la subvention 2021 à l'OCCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 785 € à l'OCCE, soit 15 € par enfant, pour 119 enfants au 01/01/2021, pour l'année 2021.

8. Subvention de fonctionnement 2021 à l'ALSH le Petit Prince

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de verser la subvention de fonctionnement 2021 au Centre de Loisirs le Petit Prince (versement pour le 1^{er} semestre car création d'un ALSH Communal au 1^{er} Juillet 2021). La subvention de fonctionnement 2021 (1^{er} semestre) versée à l'ALSH le Petit Prince serait donc de 14 686.12 €.

9. Subvention à l'ADMR du Canton de Lescar :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention à l'ADMR du canton de Lescar à hauteur de 850 €/an. De plus, depuis la fusion du 01/01/2017 de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn, un versement de 996.48 € à ladite association est compté dans le montant de l'attribution de compensation annuelle. Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser pour l'année 2021 la subvention suivante : $850 + 996.48 = 1\ 846.48$ €.

10. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : montant de l'attribution de compensation définitive au titre de l'année 2020

Le Conseil Communautaire de la CAPBP du 17 Décembre 2020, par délibération n° 18 ci-annexée, a ensuite fixé le montant des attributions de compensation définitives 2020 au vu du rapport de la CLECT approuvé dans les conditions de majorité ci-dessus.

La commune d'UZEIN étant concernée, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal (241 669.29 € perçue en 2020).

11. Facturation Service périscolaire et futur ALSH communal : mode de paiement : acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) et affiliation au Centre de remboursement du CESU :

Considérant que l'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce nouveau type de paiement qui sera effectif dès les démarches d'affiliation accomplies.

12. Facturation Service périscolaire et futur ALSH communal : convention d'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances :

Dans le cadre des services publics de la commune et spécifiquement pour le service périscolaire et le futur ALSH communal, il pourrait être envisagé un accès facilité à ces services par l'acceptation des paiements au moyen des chèques vacances.

L'adhésion par convention à l'ANCV est gratuite, seule une commission de 1% est perçue sur la valeur des Chèques-Vacances présentés au remboursement avec un minimum de 2 € TTC pour toute remise inférieure à 200 € TTC.

Il est donc proposé d'adhérer au dispositif de l'A.N.C.V. afin de pouvoir faire bénéficier de ce moyen de paiement les utilisateurs du service périscolaire et du futur ALSH communal.

13. Demande de subvention de l'association Arts Muse & Vous : « Festi'Muse » des 22 et 23 Mai 2021 :

M. le Maire présente au conseil municipal, dans le cadre du festival « Festi'Muse » organisé par l'association Arts Muse & Vous les 22 et 23 Mai 2021 à Caubios-loos, une demande de subvention pour financer ce nouveau projet. Le festival se tiendra, car même sans public, si cela est toujours le cas, l'association présentera ses spectacles « en ligne » sur Internet.

En raison de l'intérêt de ce festival qui réunit de jeunes artistes, M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Arts Muse & Vous pour le festival « Festi'Muse ».

14. Demande de prêt de salle communale : École de Sophrologie Caycédienne Bayonne-Pau :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le prêt de la de la Maison pour Tous les week-ends des 1^{er} et 02 Mai 2021, 15 et 16 Mai 2021 et 05 et 06 Juin 2021 par l'École de Sophrologie Caycédienne Bayonne-Pau. Cette dernière souhaiterait en effet organiser une formation, dans le respect des règles sanitaires. Les tarifs de location de la Maison pour Tous prévoient un tarif pour les associations extérieures à la commune.

Toutefois, étant donné le caractère formatif de la dite demande, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif moindre, exceptionnel et spécifique à 200 €/we.

Informations diverses

1. Frelons asiatiques - Moustiques tigres - Respect voisinage ! Ces 3 problématiques restent d'actualités encore ce mois-ci. N'hésitez pas à relire les précédents bulletins si lacunes sur le sujet.

2 Inscription sur les listes électorales et tenue du bureau de vote

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai 2021 jusqu'à 12h. Au-delà, si vous n'êtes pas inscrits, vous ne pourrez pas voter pour les élections des conseillers départementaux et régionaux les 20 et 27 juin prochains. Toutes les règles sanitaires seront respectées. Pour les inscrits sur les listes, il est possible d'être membres du bureau ouvert entre 8 h et 18 h. Les intéressés doivent s'inscrire en mairie, être vaccinés ou présenter un test PCR négatif.

3 Inscription à l'école d'Uzein pour les nouveaux

En ce mois de mai, n'oubliez pas d'inscrire votre enfant à la mairie si celui-ci fait sa première rentrée en petite section en septembre 2021.

Retrouvez ce bulletin municipal papier en mairie ou à l'épicerie, en version numérique dès le premier mercredi du mois sur le site. D'autres articles illustrés, non présents dans ce bulletin se trouvent aussi sur le site uzein.fr, et des actualités flash sur le compte facebook de la commune.

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1. Association des donneurs de sang : La prochaine collecte de don du sang aura lieu à Lescar le vendredi 14 mai au Restaurant Municipal Rue du Taa de 15h 30 à 19h. Prendre RDV sur " mon-rdv-dondesang " Venir avec une pièce d'identité et l'attestation de déplacement si nécessaire. Merci aux généreux donateurs et bienvenue aux nouveaux, car les besoins de sang sont toujours pressants. On peut donner dès 18 ans révolus. Venez nombreux.

2. Los Gravassers : Cette année encore les Gravassers se voient contraints d'annuler la traditionnelle journée sportive, cérébrale et festive du mois de juin. Les conditions sanitaires ne permettent pas d'envisager sereinement l'organisation de ce moment de partage et de convivialité. Nous donnons rendez-vous à tous les Uzinois et Uzinoises en 2022.

3. Association des Anciens Combattants : La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 se tiendra dans le respect des gestes barrières et des consignes de distanciation sociale sur la place de la mairie à 12h. De fait, le public sera limité.

4. Associations ALSH « le Petit Prince » : L'association de notre centre de loisirs organise une conférence des plus intéressantes ce mardi 11 mai 2021. Possibilité d'assister en visio. Voir affiche au verso.